

[Communiqués](#)

Air Canada et la CALDA ont conclu un accord préliminaire sur une nouvelle convention collective pour les régulateurs de vol

MONTRÉAL, le 12 févr. 2012 /CNW Telbec/ - Air Canada a annoncé aujourd'hui qu'elle a conclu un accord préliminaire sur une convention collective avec la Canadian Airline Dispatchers Association (CALDA), qui représente les régulateurs de vol de la société aérienne. Les 74 régulateurs de vol d'Air Canada travaillent au Centre de contrôle de l'exploitation réseau de la Société près de l'aéroport international Lester B. Pearson de Toronto et assistent le personnel navigant dans la préparation des départs et des arrivées de vols.

Les membres du Syndicat doivent encore ratifier l'accord. Les détails de l'accord ne seront pas dévoilés tant que celui-ci n'aura pas été ratifié par les membres du Syndicat et approuvé par le conseil d'administration d'Air Canada.

Il s'agit du troisième accord préliminaire conclu par Air Canada et ses syndicats au cours des trois derniers jours, après celui conclu le 10 février avec l'AIMTA, son plus important syndicat, qui représente les mécaniciens, bagagistes et agents - Fret, et celui conclu le 11 février avec la section locale 2002 des TCA, qui représentent les préposés à l'Affectation.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications d'Air Canada au public peuvent contenir des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Comme, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et incertitudes. Les énoncés prospectifs ne sont donc pas entièrement assurés en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes et de l'incertitude générale qui caractérise le secteur. À terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les taux de change et d'intérêt, les relations du travail, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les facteurs environnementaux (notamment les systèmes météorologiques et autres phénomènes de la nature et les facteurs d'origine humaine), les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans les documents financiers publics d'Air Canada consultables au www.sedar.com. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué représentent les attentes d'Air Canada, en date de celui-ci, et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation des valeurs mobilières applicable.

Pour plus de renseignements:

Renseignements Air Canada :

Isabelle Arthur (Montréal) 514 422-5788
Peter Fitzpatrick (Toronto) 416 263-5576
Angela Mah (Vancouver) 604 270-5741
Internet : aircanada.com

Coordonnées de la CALDA :

Richard Yeates 705 888-4492
richard.yeates@caldaweb.com
Internet : caldaweb.com

